



**ACER FERRARA-AZIENDA CASA EMILIA-ROMAGNA  
CORSO VITTORIO VENETO N.7 FERRARA**

**FICHE D'INFORMATION CONCERNANTE L'ASSIGNATION D'UN LOGEMENT POPULAIRE  
SOURCES LOI REGIONALE N.24/2001 ARTT 15 ET 25 MODIFIE PAR LA L.R.10/2003  
REGLEMENT COMMUNAL POUR L'ASSIGNATION.**

SI VOUS DESIREZ OBTENIR L'ASSIGNATION D'UN LOGEMENT POPULAIRE, VOUS DEVEZ SAVOIR QUE:

1- IL FAUT PRESENTER UNE DEMANDE (FORMULAIRE DISPONIBLE A LA MAIRIE) OU EST A DECLARER:

- A- LA COMPOSITION DE LA CELLULE FAMILIALE REQUERANTE
- B- LIEU DE RESIDENCE OU BIEN LE TRAVAIL DANS LA COMMUNE
- C- QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OBTENU LA PROPRIETE D'UNE MAISON EN PROFITANT DE BENEFICES PUBLIQUES
- D- QUE VOUS N'ETES PAS PROPRIETAIRE D'UN IMMEUBLE QUELCONQUE
- E- LE REVENU FAMILIAL SELON LE CALCUL ISE/ISEE

2- AU PLUS TARD DANS LES 30 JOURS, A COMPTER DE LA DEPOSITION DE VOTRE DEMANDE, LA MAIRIE VOUS COMMUNIQUERA VOTRE CLASSEMENT PROVISOIRE, AINSI QUE LA DATE DE PUBLICATION DU CLASSEMENT DEFINITIF

3- VOUS AVER 15 JOURS POUR CONTESTER LE CLASSEMENT DEFINITIF

4- LES OPPOSITIONS SONT EXAMINEE PAR UNE COMMISSION

5- LE CLASSEMENT EST MIS A JOUR PAR LA MAIRIE, TOUS LES MOIS, PAR EFFET DES NOUVELLES ENTREES ET DES MODIFICATIONS APPROUVEE.

RAPPELEZ-VOUS:

LA MAIRIE VERIFIE LE CONTENU DES DECLARATIONS ET LE MAINTIEN DES CONDITIONS DE CLASSEMENT AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION ET APRES LA CHOIX DU LOGEMENT.